

Grenoble, le 23 mai 2017

## **Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement**

### **Le TER sera-t-il exclu de la Métropole ?**

**Aujourd'hui, chacun peut emprunter les TER sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole avec un titre de transport TAG, abonnement comme simple ticket.**

C'est bien pratique pour faire des déplacements comme par exemple Echirolles – Gières Universités après avoir utilisé la ligne A du tramway ; ou venir de Jarrie-Vizille à la gare de Grenoble ; et continuer éventuellement ensuite vers la presqu'île avec la ligne B.

Cette possibilité est la conséquence d'une convention signée ente la Région Auvergne - Rhône - Alpes, qui est l'autorité organisatrice des TER, et le SMTC qui gère les transports au niveau de la Métropole.

Mais cette convention arrive à échéance le 31 Août 2017 et rien ne dit qu'elle va être renouvelée.

**Il ne serait plus possible d'utiliser son abonnement TAG ou simplement un billet TAG pour se déplacer en TER et il faudrait alors prendre un billet SNCF.**

Cela constituerait une véritable régression à l'usage des transports publics alors que tout doit être fait pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

Cette intégration tarifaire est montrée comme exemple au sein de la FNAUT pour les autres agglomérations françaises.

**L'ADTC, qui ne peut accepter un tel retour en arrière, demande que les différentes collectivités se rapprochent pour renouveler cette convention dès le 1<sup>er</sup> septembre, et pour l'avenir, que ce type de convention soit étendu, à la tarification Transisère, au Grésivaudan et au Voironnais avec une tarification intégrée.**

Contact presse :

- François Lemaire, Vice-président
- Nathalie Tepe, Présidente

